

## y at-il Cumul d'emploi ou pas ? Puis-je le faire ?

## Par Bbettuerfly, le 05/10/2012 à 10:21

Bonjour a tous,

Voici mon cas je suis en cdi 28h dans une entreprise A depuis 3 semaine hier vendredi 04 octobre 2012 je leurs ai téléphone pour le signaler que je ne souhaitait plus continuer avec eux mais que j'aimerais que cela soit eux qui mettent fin à ma période d'essai. Le chef ma répondu qui'il se renseignait.

J'ai un contrat en intérim 35h qui commence lundi 8 octobre 2012.

Si je n'ai toujours pas eu de réponse ou la lettre qui met fin à ma période d'essai y a t-il un cumul d'emploi ? sachant que je ne travaillerais uniquement en intérim je ne retourne plus dans l'entreprise A je suis juste dans l'attente de la réponse et des papiers.

Suis-je dans la légalité ? je suis obligé de retravaillé dès lundi 8 je n'ai pas le choix.

Cordialement et merci de vos réponse .

## Par Paul PERUISSET, le 06/10/2012 à 09:07

Bonjour,

Tant que votre 1er contrat de travail n'est pas rompu, il y aura inévitablement cumul d'emploi.

Cordialement, Paul PÉRUISSET

## Par P.M., le 06/10/2012 à 19:30

Bonjour,

Vous aviez tout autant le droit et le choix de rompre la période d'essai en respectant le délai de prévenance 48 h...